

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.068

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS -EXCUSES : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Réhabilitation du Palais des Congrès avec la création d'un pôle évènementiel
« Spectacles et Rencontres »

VOTE : 1 Abstention
Unanimité des suffrages exprimés

Par délibération du 22 décembre 2005 le conseil municipal a désigné les membres du jury de concours pour mener à bien l'opération de réhabilitation du Palais des congrès, sur les bases du préprogramme établi par PRO DEVELOPPEMENT.

Aujourd'hui il est proposé à l'Assemblée Délibérante de lancer le concours de maîtrise d'œuvre sur la base du programme technique détaillé. La principale modification intervenue entre les deux documents (pré-programme et programme technique détaillé) réside dans l'incorporation au projet du traitement du « cube » afin, d'une part, de conserver les surfaces actuellement disponibles pour certaines activités à pérenniser et, d'autre part, de permettre aux maîtres d'œuvres d'établir un projet architectural cohérent sur l'ensemble du site. En conséquence, le coût global de l'opération est réévalué à environ 11,5 millions d'€TTC.

Afin de réaliser cette opération, il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée Délibérante :

- d'approuver le programme technique détaillé ainsi que toutes les pièces qui le composent,
- d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides auprès de toutes collectivités ou organismes susceptibles de participer au financement de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU le code des marchés publics,

VU le programme technique détaillé concernant la réhabilitation du Palais des Congrès avec la création d'un pôle évènementiel « spectacles et rencontres »,

VU l'avis favorable de la commission des travaux du 21 juin 2006,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme technique détaillé relatif à la réhabilitation du Palais des Congrès, ainsi que toutes les pièces qui le composent,
- d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours,
- d'autoriser monsieur le maire à procéder au dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de toutes collectivités ou organismes susceptibles de participer au financement de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 août 2006